



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-126

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2020

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2020-04-06-007 - Arrêté portant sur la fixation des tarifs 2020/2021 des formations paramédicales de l'AP-HP (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police

75-2020-04-14-004 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2020-99 prolongeant l'application des dispositions de l'arrêté préfectoral n°2020-097 du 2 avril 2020 modifiant l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°2018-651 modifié du 28/09/2018 portant organisation de la surveillance sur l'aéroport de Paris-Le Bourget. (2 pages)

Page 6

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2020-04-06-007

Arrêté portant sur la fixation des tarifs 2020/2021 des
formations paramédicales de l'AP-HP

**Arrêté portant sur la fixation des tarifs 2020/2021
des formations paramédicales de l'AP-HP**

Art. 1 : Les tarifs 2020/2021 (en €) applicables aux élèves et étudiants de la Formation Initiale au sein de l'AP-HP sont les suivants :

	IDE (3ans)	AS (1 an)	AP (1 an)	Puer (1 an)	SF (4 ans)	IFCS (1 an)	IFMK (4 ans)	IBODE (1 an 1/2)	IADE (2 ans)	IFMEM (3 ans)	CFPPH (1 an)	CFARM (1 an)
Eleve ou étudiant, éligible au financement de la Région Ile-de-France	20 312	6 554	9 666	9 566	34 475	9 951	30 080	14 469	16 029	22 457	7 750	
Salariés en formation professionnelle étab. extérieur	20 312	6 554	9 666	9 566	34 475	9 951	30 080	14 469	16 029	22 457	7 750	
Apprentis												
Passerelles					26 800		26 800					7 159
Autres (démissionnaires, médecins étrangers, individuels, passerelles...)	20 312	6 554	9 666	2 539	34 475	9 951	30 080	14 469	16 029	22 457	7 750	
Salariés en formation professionnelle AP-HP	20 312	6 554	9 666	9 566	34 475	9 951	30 080	14 469	16 029	22 457	7 750	

Art. 2 : Les élèves ou étudiants dispensés d'une partie de leur formation se verront appliquer un tarif proportionnel à la durée de leur scolarité.

Art. 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 avril 2020

Le Directeur du Centre de la Formation et
du Développement des Compétences

DIRECTEUR DU CFDC
 Odon MARTIN MARTINIÈRE
 ☎ 01 40 27 44 40 / 41 (secrétariat)
 @odon.martin-martinieré@aphp.fr



ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FIXATION DES TARIFS 2020/2021 DES FORMATIONS PARAMÉDICALES DE L'AP-HP

N° 2020-04-06-007

Le directeur général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Après avoir délibéré en conseil d'administration en sa séance du 26 mars 2020, et en application de l'article 12 de la loi n° 86-578 du 9 juillet 1986 relative à la liberté de gestion des établissements publics de l'Etat, et de l'article 17 de la loi n° 86-578 du 9 juillet 1986 relative à la liberté de gestion des établissements publics de l'Etat, et de l'article 17 de la loi n° 86-578 du 9 juillet 1986 relative à la liberté de gestion des établissements publics de l'Etat,

Arrête :

Article 1er. - Les tarifs des formations paramédicales de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour l'année 2020/2021 sont fixés conformément au tableau ci-joint.

N°	Désignation	Tarif
1	Formation de base	1000
2	Formation de spécialité	1500
3	Formation de perfectionnement	2000
4	Formation de recherche	3000
5	Formation de gestion	1200
6	Formation de santé publique	1800
7	Formation de leadership	2500
8	Formation de management	2200
9	Formation de communication	1500
10	Formation de langues	1000
11	Formation de culture générale	800
12	Formation de sport	1200
13	Formation de yoga	1000
14	Formation de méditation	800
15	Formation de Tai Chi	1000
16	Formation de Qi Gong	1000
17	Formation de Pilates	1200
18	Formation de Yoga	1000
19	Formation de Tai Chi	1000
20	Formation de Qi Gong	1000
21	Formation de Pilates	1200
22	Formation de Yoga	1000
23	Formation de Tai Chi	1000
24	Formation de Qi Gong	1000
25	Formation de Pilates	1200
26	Formation de Yoga	1000
27	Formation de Tai Chi	1000
28	Formation de Qi Gong	1000
29	Formation de Pilates	1200
30	Formation de Yoga	1000
31	Formation de Tai Chi	1000
32	Formation de Qi Gong	1000
33	Formation de Pilates	1200
34	Formation de Yoga	1000
35	Formation de Tai Chi	1000
36	Formation de Qi Gong	1000
37	Formation de Pilates	1200
38	Formation de Yoga	1000
39	Formation de Tai Chi	1000
40	Formation de Qi Gong	1000
41	Formation de Pilates	1200
42	Formation de Yoga	1000
43	Formation de Tai Chi	1000
44	Formation de Qi Gong	1000
45	Formation de Pilates	1200
46	Formation de Yoga	1000
47	Formation de Tai Chi	1000
48	Formation de Qi Gong	1000
49	Formation de Pilates	1200
50	Formation de Yoga	1000
51	Formation de Tai Chi	1000
52	Formation de Qi Gong	1000
53	Formation de Pilates	1200
54	Formation de Yoga	1000
55	Formation de Tai Chi	1000
56	Formation de Qi Gong	1000
57	Formation de Pilates	1200
58	Formation de Yoga	1000
59	Formation de Tai Chi	1000
60	Formation de Qi Gong	1000
61	Formation de Pilates	1200
62	Formation de Yoga	1000
63	Formation de Tai Chi	1000
64	Formation de Qi Gong	1000
65	Formation de Pilates	1200
66	Formation de Yoga	1000
67	Formation de Tai Chi	1000
68	Formation de Qi Gong	1000
69	Formation de Pilates	1200
70	Formation de Yoga	1000
71	Formation de Tai Chi	1000
72	Formation de Qi Gong	1000
73	Formation de Pilates	1200
74	Formation de Yoga	1000
75	Formation de Tai Chi	1000
76	Formation de Qi Gong	1000
77	Formation de Pilates	1200
78	Formation de Yoga	1000
79	Formation de Tai Chi	1000
80	Formation de Qi Gong	1000
81	Formation de Pilates	1200
82	Formation de Yoga	1000
83	Formation de Tai Chi	1000
84	Formation de Qi Gong	1000
85	Formation de Pilates	1200
86	Formation de Yoga	1000
87	Formation de Tai Chi	1000
88	Formation de Qi Gong	1000
89	Formation de Pilates	1200
90	Formation de Yoga	1000
91	Formation de Tai Chi	1000
92	Formation de Qi Gong	1000
93	Formation de Pilates	1200
94	Formation de Yoga	1000
95	Formation de Tai Chi	1000
96	Formation de Qi Gong	1000
97	Formation de Pilates	1200
98	Formation de Yoga	1000
99	Formation de Tai Chi	1000
100	Formation de Qi Gong	1000

Préfecture de Police

75-2020-04-14-004

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2020-99 prolongeant
l'application des dispositions de l'arrêté préfectoral
n°2020-097 du 2 avril 2020 modifiant l'article 5 de l'arrêté
préfectoral n°2018-651 modifié du 28/09/2018 portant
organisation de la surveillance sur l'aéroport de Paris-Le
Bourget.



DELEGATION DE LA PRÉFECTURE DE POLICE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ
DES PLATES-FORMES AÉROPORTUAIRES DE PARIS

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2020-99

**prolongeant l'application des dispositions de l'arrêté préfectoral n°2020-097 du 2 avril 2020
modifiant l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°2018-651 modifié du 28/09/2018
portant organisation de la surveillance sur l'aéroport de Paris-Le Bourget**

La Préfète Déléguée,

- Vu le règlement (CE) n°300/2008 modifié du parlement européen et du conseil du 11 mars 2009 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile;
- Vu le règlement (UE) n°1254/2009 de la commission du 18 décembre 2009 fixant les critères permettant aux Etats membres de déroger aux normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile et d'adopter d'autres mesures de sûreté;
- Vu le règlement d'exécution (UE) n°2015/1998 de la commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu la décision d'exécution (C) n°2015/8005 de la Commission du 16 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation;
- Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R.213-1-2, R.213-1-3, R. 213-1-5 et R. 213-1-6;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2212-2 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 122-2;
- Vu le code de transports, notamment son article L. 6332-2 ;
- Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports ;
- Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités;
- Vu le décret n°2019-1082 du 23 octobre 2019 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2012 pris en application de l'article R. 213-2 du code de l'aviation civile relatif aux agréments de sûreté des exploitants d'aérodrome et des entreprises de transport aérien;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2013 modifié relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2018-651 du 28 septembre 2018 modifié portant organisation de la surveillance sur l'aérodrome de Paris-Le Bourget;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2018-652 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux mesures de police générale applicables sur l'aéroport de Paris-Le Bourget;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2018-653 du 28 septembre 2018 modifié relatif aux mesures de sûreté applicables sur l'aéroport de Paris-Le Bourget;
- Vu l'évaluation temporaire des risques établie le 1er avril 2020 portant modification temporaire des objectifs quantitatifs mensuels des rondes permettant le contrôle du port et la validité des titres de circulation aéroportuaires et des laissez-passer de véhicules sur l'aérodrome de Paris-le Bourget au regard de l'impact de la pandémie du COVID-19 sur la baisse de l'activité et l'exploitation de l'aérodrome ;

Vu l'avis du commandant du groupement de la gendarmerie des transports aériens Nord;
Vu l'avis du directeur de la police aux frontières des aéroports Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Le Bourget;
Vu la saisine du directeur interrégional des douanes - Paris-Aéroports ;
Vu l'avis du directeur de la sécurité de l'aviation civile nord;
Vu la demande de l'exploitant d'aérodrome de Paris-Le Bourget;

ARRETE

Article 1er: Prolongation

L'application des dispositions de l'arrêté préfectoral n°2020-097 du 2 avril 2020 modifiant l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°2018-651 modifié du 28/09/2018 portant organisation de la surveillance sur l'aéroport de Paris-Le Bourget est prolongée jusqu'au 11 mai 2020.

Article 2 : Exécution et application

Le commandant du groupement de la gendarmerie des transports aériens Nord, le directeur de la police aux frontières de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget, le directeur interrégional des douanes - Paris-Aéroports et le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

Le 14 avril 2020

La Préfète déléguée

Sophie WOLFERMANN